

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF116127, N°193379
Nom du support :	* La Montagne-19 (Groupe Centre France)
Département :	19
Date de parution :	09/11/2022
Parution :	533,45 € HT
Composition Premium Centre France :	50,00 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	0,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	119,87 €
Total TTC :	719,22 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 18 Octobre 2022

La Directrice Générale de Centre France Publicité

Marylène GUERARD

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).



Commune de Cosnac (19360)

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COSNAC

Par arrêté municipal du 4 octobre 2022, une enquête publique est ouverte sur la Commune de Cosnac, du **Lundi 7 Novembre 2022 à 9h00 au Mercredi 7 Décembre 2022 à 17h00 inclus**, soit 31 jours, portant sur la révision générale du PLU.

Il s'agit de définir un projet de territoire tenant compte du contexte local et de la volonté de maintenir un équilibre entre le développement urbain de la commune et la protection de l'environnement, d'où découle notamment l'instauration de règles d'urbanisme.

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête s'effectuera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur pendant toute la période de déroulement de l'enquête publique.

Monsieur Dominique Belot, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges.

L'enquête se déroulera en Mairie de Cosnac, siège de l'enquête, pendant 31 jours aux heures habituelles d'ouverture au public, soit :

- Les lundis et mercredis : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Les mardis et jeudis : de 8h00 à 12h00
- Les vendredis : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf le 11 novembre)
- Les samedis : de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire-enquêteur à « M. le commissaire enquêteur, Mairie de Cosnac – 155 rue du 19 Mars 1962, 19360 COSNAC » ou par courriel à l'adresse suivante :

[plu.cosnac@gmail.com](mailto:plu.cosnac@gmail.com)

Tous les plis et mails reçus seront annexés audit registre.

Le dossier sera également consultable sur le site :

<https://www.cosnac.fr/enquetes-publiques/>

Le commissaire-enquêteur recevra en personne, à la Mairie de Cosnac, les observations du public aux jours et heures suivants :

- **Lundi 7 novembre 2022 de 9h00 à 12h00.**
- **Mercredi 16 novembre 2022 de 14h00 à 17h00.**
- **Samedi 26 novembre 2022 de 9h00 à 12h00.**
- **Vendredi 2 décembre 2022 de 14h00 à 17h00.**
- **Mercredi 7 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées sur le projet est :

Monsieur Gérard Soler, Maire de la Commune de Cosnac, Tél : 05.55.92.81.70.

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions énonçant ses conduites motivées seront transmis dans les 30 jours suivant la clôture de l'enquête.

Son avis et l'ensemble du dossier seront soumis au conseil municipal auquel il appartiendra de délibérer pour approbation du projet de PLU.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Cosnac aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et publiés sur le site internet :

<https://www.cosnac.fr/enquetes-publiques/>